

Écocentres des municipalités de Rouge la Vallée

Service gratuit offert aux citoyens seulement*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries



HORAIRE 2026

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT



Écocentre local
1, chemin Roger-Hébert
819 275-2077

En raison de travaux de réaménagement, l'ouverture de l'écocentre est reportée à une date ultérieure. La date exacte sera annoncée sur les réseaux sociaux de la municipalité.



Écocentre local
777, rue Sainte-Anne
819 278-3384

Les dimanches et lundis de 9 h à 15 h
Du 19 avril au 30 novembre
Ouvert les jours fériés



Écocentre local
Garage municipal
59, rue Principale Est
819 275-3027

Les lundis de 8 h à 12 h :
11 mai • 5 octobre

Les vendredis de 8 h à 12 h :
1 et 15 mai • 5 et 19 juin • 10 et 17 juillet
7 et 28 août • 25 septembre • 23 octobre

Les samedis de 8 h à 12 h :
9 et 23 mai • 13 et 27 juin • 25 juillet
15 août • 12 septembre • 10 octobre



Écocentre mobile
92, chemin Vieille Route 11
819-278-3972

Samedi 16 et 23 mai
de 9 h à 15 h
Samedi 5 et 12 septembre
de 9 h à 15 h



Écocentres locaux, 819 275-2929 poste 221

DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide
Tous les vendredis et samedis de 9 h à 15 h
Secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois
Tous les dimanches, de 9 h à 15 h

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide
Tous les samedis de 9 h à 15 h
Secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois
Un dimanche sur deux, de 9 h à 15 h

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers
- Appareils électriques et électroniques (ordinateurs, télévisions, etc.)
- Bois et branches
- Contenants de verre, plastique et métal
- Matelas et sommiers
- Matériaux de construction triés seulement
- Métal
- Meubles
- Papier et carton
- Polystyrène
- Résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD)
- Batteries d'automobile

MATIÈRES REFUSÉES

- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Matériaux en grande quantité
- Munitions et produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial
- Résidus de jardin (gazon, feuilles mortes, brindilles)
- Terre

- * Une preuve de résidence sera exigée - Seuls les citoyens (locataires ou propriétaires) seront acceptés dans leur municipalité.
- Quantité et/ou visite: Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître le nombre de visites autorisées (remorque 10' x 5' x 2' maximum).
- Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter au Complexe environnemental, au 688, chemin du Parc-Industriel à Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, et en saison estivale, du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre, de 8 h à midi.
- Avant de vous présenter à un écocentre, il est obligatoire de faire le prétri de vos matières dans votre remorque ou dans votre véhicule.
- Ce prétri, à la source, améliore le temps de disposition à l'écocentre, et de plus, augmente la qualité des matières dans les conteneurs.

